

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports  
Service des Sports  
0413319682

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. THIERRY SANTELLI**

**OBJET : Achat de prestations auprès de l'Olympique de Marseille pour la saison sportive  
2018/2019.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur Le Délégué aux sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Notre collectivité entend assurer sa notoriété et plus particulièrement celle de son implication dans le domaine du sport et ainsi renforcer l'image du Conseil départemental.

Dans cette perspective, notre Institution procède à divers achats de prestations dont les objectifs sont de permettre la promotion de la pratique sportive en général, sa découverte par le plus grand nombre, mais aussi la réalisation d'actions éducatives et sportives d'accompagnement.

Il est proposé dans ce rapport d'associer notre collectivité à un club qui participe à l'identité du département et la valorise en rayonnant largement au-delà des Bouches-du-Rhône par ses aspects économiques et médiatiques, le club de Football de l'Olympique de Marseille.

Ce club fondé en 1899 est le seul club du département évoluant en Ligue 1 géré par la ligue de football professionnel (LFP) pour son équipe phare masculine et c'est également le cas pour son équipe féminine qui revient cette année au plus niveau de la compétition (Championnat de France de football féminin de division 1).

L'achat de prestations auprès du club de Football de l'Olympique de Marseille, club emblématique de notre Département concernera notamment l'équipe féminine, le centre de formation, l'achat de places et d'espaces publicitaires et pourra permettre de développer des opérations auprès des jeunes et des personnes en situation de handicap.

C'est pourquoi, le Département entend établir cet achat d'espaces publicitaires et promotionnels et de places avec la SASP Olympique de Marseille.

Ce choix est également motivé par la place qu'occupe le Football dans les Bouches-du-Rhône puisque cette discipline représente 225 clubs et près de 32 000 licenciés sur notre territoire.

Ces achats permettront d'assurer une forte visibilité de notre Institution, le club faisant l'objet d'une exposition médiatique importante pendant toute la saison footballistique et sur de nombreux médias : presse quotidienne régionale, presse nationale, radios, télévisions sites internet, etc....

L'ensemble de ces achats sera réalisé par marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article 30 I 3°c du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, ceci en raison des droits d'exclusivité détenus par la société «SASP Olympique de Marseille» concernant la commercialisation de ces prestations.

En effet, le choix de cette procédure se justifie par l'exclusivité détenue par la SASP OLYMPIQUE DE MARSEILLE pour la gestion des espaces promotionnels et publicitaires pour l'année 2018 ainsi que par le niveau sportif de son équipe.

Le montant indiqué dans l'annexe financière de ce rapport, soit 400 000 €TTC, est le montant maximum envisagé pour ces achats.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL